



2009 / 2010



**1^{ère} ANNEE DE LICENCE
EN DROIT**

FACULTE DE DROIT

**LICENCE EN DROIT 1^{ERE} ANNEE
(ANCIEN DEUG I)**

Conditions d'accès : La licence en droit 1^{ère} année (ancien DEUG I) est ouverte aux étudiants :

- ayant le Baccalauréat toutes séries confondues.
- Ou ayant un diplôme équivalent (capacité en droit ou B.T.S).

Objectifs des enseignements :

Objectifs :

- Acquisition du langage juridique ;
- Acquisition des connaissances dans les disciplines fondamentales du droit ;
- Apprentissage du raisonnement juridique.

**MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS
DE LA 1^{ÈRE} ANNEE DE LICENCE EN DROIT (L 1)
(ANCIEN DEUG I)**

UNITES D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL DROIT PRIVE 1 : (104 H)

1^{er} Semestre

UE 001 : Droit civil 1 : Droit des personnes **52 H** (Cours magistral **36 H** + Travaux dirigés **16 H**).

UE 002 : Droit civil 2 : Droit de la famille **52 H** (Cours magistral **36 H** + Travaux dirigés **16 H**).

2^{ème} Semestre

UNITES D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL DROIT PUBLIC 1 (104 H)

1^{er} Semestre

UE 003 : Droit constitutionnel 1 **52 H** (Cours magistral **36 H** + Travaux dirigés **16 H**).

UE 004 : Droit constitutionnel 2 **52 H** (Cours magistral **36 H** + Travaux dirigés **16 H**).

2^{ème} Semestre

UNITES D'ENSEIGNEMENT Introduction générale au droit : (108 H)

UE 005 : Introduction au droit **36 H** (Cours magistral semestriel).

UE 006 : Droit Judiciaire Privé **36 H** (Cours magistral semestriel).

UE 007 : Méthodologie générale du Droit **36 H** (Cours magistral + Travaux dirigés semestriels).

UNITES D'ENSEIGNEMENT DE DECOUVERTE (128 H)

UE 008 : Droit anglais **36 H** (Travaux dirigés).

UE 009 : Economie politique **36 H** (Cours magistral semestriel).

UE 010 : Relations Internationales **36 H** (Cours magistral semestriel).

UE 011 : Projet professionnel de l'étudiant **20 H**.

TOTAL VOLUME HORAIRE : 444 Heures.

Normes Camès : 500 H maximum

**PREMIERE ANNEE DE LICENCE (L1) (ANCIEN DEUG I)
MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS
DU 1^{ER} SEMESTRE (S1)
(OCTOBRE 2009 À JANVIER 2010)**

Unité d'enseignement UE Fondamental Droit privé 1
6 crédits

UE001 – Droit civil 1 – Droit des personnes 36 h Cours magistral 16 h Travaux Dirigés → 52 h.

Professeur ASSI-ESSO Anne-Marie, agrégée des Facultés de Droit, Fondatrice et Présidente de l'UIBA, professeur à l'Université de Cocody Abidjan (Côte d'Ivoire).

Unité d'enseignement UE Fondamental Droit public 1
6 crédits

UE003 – Droit constitutionnel 1 – 36 h Cours magistral 16 h Travaux Dirigés → 52 h
Théorie générale.

Professeur OURAGA Obou, agrégé des Facultés de Droit, Université de Cocody Abidjan (Côte d'Ivoire), ancien Doyen de la Faculté de droit Abidjan.

Unité d'enseignement UE Fondamental Introduction générale au Droit
18 crédits

UE005 – Introduction à l'étude du droit 36 h Cours magistral → 3 crédits
Professeur NEVRY Roger, Maître-assistant à l'Université de Cocody Abidjan (Côte d'Ivoire).

UE006 – Droit judiciaire privé 36 h Cours magistral → 3 crédits
M. LEBRY Marie Léonard, Avocat général près la cour d'appel d'Abidjan.

UE007 – Méthodologie générale du Droit 36 h Cours magistral (Conférences de méthodologie + Travaux Dirigés). → 3 crédits
Professeur ASSI-ESSO Anne-Marie, agrégée des Facultés de Droit, Fondatrice et Présidente de l'UIBA, professeur à l'Université de Cocody Abidjan (Côte d'Ivoire).

UE008 – Unité d'enseignement langues : Droit anglais 30 h → 3 crédits

TOTAL DES HEURES DU 1^{ER} SEMESTRE : 242 HEURES

**ENSEIGNEMENTS DU 2ND SEMESTRE (S2) DE LA
PREMIERE ANNEE DE LICENCE (L1) (ANCIEN DEUG I)**

Unité d'enseignement Fondamental Droit privé 1

UE002 – Droit civil 2 – Droit de la famille 36 h Cours magistral 16 h Travaux Dirigés → 52 h.

Professeur ASSI-ESSO Anne-Marie, agrégée des Facultés de Droit, Fondatrice et Présidente de l'UIBA, professeur à l'Université de Cocody Abidjan (Côte d'Ivoire).

**Unité d'enseignement UE Fondamental Droit public 1
6 crédits**

UE004 – Droit constitutionnel 2 – 36 h Cours magistral 16 h Travaux Dirigés → 52 h
Théorie générale.

Professeur OURAGA Obou, agrégé des Facultés de Droit, Université de Cocody Abidjan (Côte d'Ivoire), ancien Doyen de la Faculté de droit Abidjan.

Unités d'enseignement de découverte

UE009 – Economie politique 36 h Cours magistral

Professeur ADJEAUD Faustin, Maître-assistant à la Faculté des Sciences économiques à Abidjan.

UE010 – Relations internationales 36 h Cours magistral

Prof. ACKA Joseph, Docteur d'Etat, chargé de cours à la Faculté de Droit à Abidjan.

UE011 – Projet professionnel de l'étudiant.

RESUME DES ENSEIGNEMENTS DE LA LICENCE EN DROIT
1^{ERE} ANNEE (EX DEUG I)

L1 S

DROIT CIVIL 1

* Les personnes :

- Les personnes physiques (attributs de la personnalité juridique, nom, domicile et état civil, mineurs et incapables majeurs).
- Les personnes morales (attribution de la personnalité morale, groupements, attributs et capacité juridique).

DROIT JUDICIAIRE PRIVE

* Les organes de la justice – Le personnel de la justice.

* L'accès à la justice : (recevabilité et modalités d'exercice de l'action en justice ; compétence juridictionnelle).

* Le déroulement du Procès (principe du dispositif ; formes et délais de procédure ; demande et défense en justice ; jugement, voies de recours et incidents de procédure).

INTRODUCTION AU DROIT

- Variabilité de la règle de droit et systèmes juridiques

* Le droit objectif :

- la règle de droit (critère, caractères, fondement, spécialisation et divisions)

- Les sources (traités internationaux, loi, coutume, jurisprudence)

* Les droits subjectifs : classification (droits patrimoniaux et extra patrimoniaux), sources (actes juridiques et faits juridiques), Délais.

DROIT CONSTITUTIONNEL 1

Théorie générale

* l'Etat : (définition, éléments constitutifs, formes)

* La constitution : (élaboration, révision, contrôle de constitutionnalité)

* Les régimes politiques (modes d'aménagement et séparation des pouvoirs).

DROIT CIVIL 2

* La famille :

- le couple (mariage, préliminaires, formation, effets, divorce et séparation de corps, concubinage ou union libre).

- La parenté (filiation biologique et filiation adoptive) et procréation artificielle.

DROIT ANGLAIS

- Sources, processus et institutions du droit anglais
- Droit constitutionnel (organes du gouvernement ; droits de l'Etat et des individus).
- Droit civil (droit des personnes et de la famille).

DROIT CONSTITUTIONNEL 2

- * Les régimes politiques. (régimes présidentiel, parlementaire et mixte).
- * Le système constitutionnel ivoirien (droit au vote, éligibilité, contentieux électoral).

METHODOLOGIE GENERALE APPLIQUEE DU DROIT

Les méthodologies de la consultation juridique ou du cas pratique, de la dissertation juridique, des commentaires d'arrêt, de textes de lois ou d'articles de doctrine.

PROJET PROFESIONNEL DE L'ETUDIANT

Le module Projet professionnel comporte une présentation en amphithéâtre. Ce module poursuit un double objectif :

- sensibiliser le plus tôt possible chaque étudiant à son projet professionnel, ce qui lui permettra de préciser son projet de formation ;
- lui transmettre une méthode qu'il pourra appliquer à la recherche de stages ou d'un premier emploi.

Ce double objectif est poursuivi à l'occasion d'une recherche effectuée par l'étudiant sur un domaine professionnel librement choisi par lui. Les résultats de cette recherche donnent lieu à une restitution écrite, dans un dossier comportant rapport de 5 pages ainsi qu'une bibliographie et des annexes.

ECONOMIE POLITIQUE

Ce cours comporte trois parties. La première est consacrée à l'histoire de la pensée économique : l'antiquité – le Moyen-âge – les physiocrates – l'économie politique classique – Karl Marx – les néo-classiques – la pensée keynésienne – les développements récents. La seconde partie présente l'analyse microéconomique : comportement du consommateur et demande – comportement du producteur et offre – le marché ou la rencontre de l'offre et de la demande. La partie 3 est consacrée à l'analyse macroéconomique : comptabilité nationale et principaux agrégats (PIB...) – Le modèle macroéconomie néo-classique et l'efficacité des marchés – Le modèle keynésien et l'intervention de l'Etat.

Ce cours constitue également une initiation à l'analyse économique. Il propose aux étudiants en sciences juridiques une première approche des principales théories économiques et des outils d'analyse nécessaires à la compréhension des grands problèmes économiques contemporains. Il s'agit d'un enseignement général qui pourra être approfondi ultérieurement en fonction des spécialités choisies.

I. Histoire de la pensée économique et principaux concepts (Les mercantilistes, les physiocrates, l'école classique anglaise, les écoles de la théorie néo-classique, les

développements de la science économique depuis 1930.

II. Objet et méthodes de l'économie politique contemporaine. Le raisonnement coût/avantage, les notions d'efficacité et d'optimum. Les bases du calcul économique (besoins, utilité, rareté, choix, coûts, rationalité économique, maximisation).

III. Les marchés et les prix. Les fondements de la micro-économie : les déterminants des prix sur le marché (l'offre et la demande). L'étude des marchés.

IV. Les théories de l'équilibre et du déséquilibre (Le modèle néoclassique de l'équilibre économique général. Le marché du travail. Les principaux enseignements de la Théorie Générale (théorie macroéconomique keynésienne). Les déterminants du niveau de l'emploi. L'activité économique dans le cadre de la nation.

V. Théorie des échanges et régulation dans une économie mondialisée (Les théories du commerce international et des mouvements internationaux de capitaux. Les politiques économiques dans le contexte de l'Union économique et monétaire (UEM)).

RELATIONS INTERNATIONALES

La scène internationale : la notion de relations internationales : la société internationale, le droit international, les institutions internationales. Les grandes étapes de l'histoire des relations internationales depuis 1945 : la formation du système international contemporain.

Les acteurs des relations internationales ; les Etats : définition, éléments constitutifs, souveraineté, compétences, formation et reconnaissance, disparition et succession. Les autres acteurs publics : les Micro-Etats et les entités infra étatiques, les organisations internationales. Acteurs privés ; les individus, les minorités, les ONG, les firmes multinationales (reconnaissance et disparition).

Le jeu des relations internationales : Domaines et formes des relations internationales, relations diplomatiques et consulaires, règlement pacifique des différends. Relations conflictuelles : les contre-mesures, le droit des conflits armés, les systèmes de sécurité collective, la gestion de quelques conflits récents, la punition des crimes de droit international.